

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Vincent CHAUVET (à partir de la question n°1a), Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND (à partir de la question n°1a), Mme Véronique PACAUT, M Patrick CAYEUX, Mmes Sandrine GASSIER, Françoise ANDRE, Céline GOUDIER POSZWA, Francette GYBELS (à partir de la question n°1a), M Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, M Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, MM Michaël GUIJO, Anatole SAGOT délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Pascal POMMÉ (jusqu'à la question n°1a) délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE (jusqu'à la question n°1a), Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Cury, M Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Mme Magali ROUCH PAULIN, déléguée de Dracy Lès Couches, M Franck GUYARD, suppléant (remplaçant M Jean-Claude LHOSTE), délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS (à partir de la question n° 1a), Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Epinaç, MM Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Étang sur Arroux, MM Pierre THOMAS, délégué de La Boulaye, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Augustin de CHAMPEAUX, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Evêque, Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, MM Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°1a), délégué de Reclesne, Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice Lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Olivier BRIDAULT, suppléant (remplaçant Mme Christine CANON), délégué de Saisy, Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°1a), délégué de Tintry, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Anatole SAGOT.

ABSENTS : M Patrick LAUFERON, Mmes Catherine LEFLOND, Jacqueline GENTY, M Thierry BABOUILLARD, Mme Monique RAUX, M Jacques ROY, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Christian DELAFORGE, Gérard TREMERAY, Mme Agnès COMEAU, MM Xavier DUVIGNAUD, Gilles PILLOT, Jean-Baptiste PIERRE, Mme Andrée MENARGUEZ.

ONT DONNE POUVOIR : M Louis BASDEVANT à Mme Dominique COULON, MM Yann BAROU à Mme Françoise ANDRE, Stéphane FABRE à M Vincent CHAUVET, Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE à Mme Monique GATIER, M Métin ALBAYRAK à Mme Céline GOUDIER POSZWA, Mme Francette GYBELS à Mme Cathy NICOLAO (jusqu'à la question n°1a - partie Eduen), M Alain DICHANT à Mme Laetitia PERRIER, Mme Maartje VAN VEEN à M Jean-Louis CORMIER, M Gilbert DARROUX à Mme Sandrine GASSIER, Mme Florence GARNIER à Mme Angeline GORINI, M Pascal POMMÉ à M Norbert ESTIENNE (à partir de la question n°1a), Emile LECONTE à Olivier BARRÉ (à partir de la question n°1a), Mme Catherine AMIOT à M Frédéric BROCHOT, M Alain d'ANGLEJAN à M François DE GUELIS, Mme Véronique PROST à M Jean-Louis LAURENT, M Guy FEDERSPIELD à M Jacques BOUCHOT.

Madame Marie-Claude BARNAY : comme vous avez pu l'apprendre, le Maire de Couches, le Maire d'Autun ainsi que les élus de ce territoire, concernant la problématique de l'offre de soins de santé pour la maternité et le projet de village répit famille de Mardor. Nous avons travaillé un vœu pour l'offre de santé sur le Grand Autunois-Morvan en lien avec le centre hospitalier d'Autun, la maternité et le village répit famille de Mardor, à Couches. Je vous rappelle que la fermeture de cet établissement date maintenant de presque 4 ans, le déménagement sur Chalon sur Saône a eu lieu le 1^{er} avril 2019. Il nous semblait important de se remobiliser avec un maximum d'acteurs. Comme vous le savez, nous sommes au confins des départements de la Nièvre, de la Côte d'Or ; le groupement hospitalier territorial est uniquement sur la Saône et Loire et ne correspond pas spécialement au bassin de vie qui a fait appel à notre centre hospitalier d'Autun.

Je vous propose d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour, portant sur un vœu relatif à l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan. Ce vœu sera ensuite transmis au plus grand nombre et nous réunirons prochainement tous les acteurs, comme nous avons pu le faire préalablement à l'échelle du bassin, qui dépasse largement notre territoire.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, l'inscription de cette nouvelle question à l'ordre du jour portant sur un vœu relatif à l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan.

A – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Anatole SAGOT a été désigné en tant que secrétaire de séance.

B – Compte rendu des actes accomplis

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, Vice-Président

Chers collègues,

Conformément à l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 rendue exécutoire le 21 Juillet 2020, j'ai l'honneur de vous rendre compte des actes accomplis suivants :

Décision n°144/2022 : Emprunt d'un million cinq cent mille euros pour financer le Plan de sobriété énergétique 2022, auprès du Crédit Agricole Centre-Est.

Décision n°145/2022 : autorisant la signature de l'avenant n°1 à la location de l'atelier 32-33-34 de la pépinière d'entreprise à l'entreprise ADRIEN MENUISERIES.

Décision n°146/2022 : autorisant la signature l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire non constitutive de droits réels en gare d'Autun, avec SNCF Gare et Connexion.

Décision n°147/2022 : autorisant la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et Maïa datée du 3 décembre 2020. Cet avenant concerne un logiciel permettant la gestion des repas du service de restauration collective.

Décision n°148/2022 : annulant et remplaçant la décision n°144/2022. En effet l'emprunt de 1,5 million d'Euros, pour financer le Plan de sobriété énergétique 2022 qui s'appliquera en 2023, est finalement contracté auprès de la Banque Postale qui a fait une meilleure offre que le Crédit Agricole Centre-Est.

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations

Madame Marie-Claude BARNAY : permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des services communautaire qui ont travaillé d'arrache-pied depuis le nouveau contrat signé par notre communauté de communes, le CIAS et la ville d'Autun, fin octobre dernier. Sachez que nous avons eu connaissance, hier, du prix ARENH. Nous avons fait le bon choix, pour l'EPCI, la ville d'Autun et le CIAS d'avoir un contrat avec le prix ARENH ; malgré tout, les chiffres sont très importants et nous connaissons aujourd'hui, pour les mois et années à venir, des hausses conséquentes.

1 – Administration générale

a) – Plan de sobriété énergétique

Rapport de Madame Marie-Claude BARNAY, Présidente

Chers Collègues,

La crise internationale liée à la guerre en Ukraine amène tous les pays à faire face à une crise énergétique les obligeant à réduire le niveau de consommation (électrique, gaz ou énergie fossile) de façon importante et en particulier cet hiver 2023. Cette sobriété énergétique s'inscrit également dans le cadre d'un objectif plus large de lutte contre le réchauffement climatique. Au regard de ces deux objectifs généraux, nationaux et internationaux, des efforts sont demandés en termes de sobriété énergétique.

Les collectivités locales, comme les entreprises, sont pleinement impactées par cette crise. La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan se doit de répondre à trois objectifs majeurs :

- 1- S'inscrire pleinement dans la lutte contre le réchauffement climatique et poursuivre ses actions dans le cadre de son Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
- 2- Être solidaire du plan national de sobriété énergétique et engager le maximum d'actions afin d'appliquer les recommandations nationales.
- 3- Engager des actions (en particulier cet hiver) pour réduire au maximum les coûts énergétiques et les impacts sur les budgets de la CC GAM qui viendront dégrader fortement sa situation financière.

Madame Marie-Claude BARNAY : comme vous l'avez vu, notamment en bureau élargi, dans le nouveau tarif, il y a les heures pleines et creuses avec un tarif hiver et les heures pleines et heures creuses avec un tarif été. L'heure pleine hiver s'applique du 1^{er} novembre au 31 mars. Nos contrats ne prennent effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, ces nouveaux tarifs s'appliqueront donc à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ce plan se décompose selon les mesures suivantes :

- 1- Application stricte de mesures de sobriété dans les services et les bâtiments.
- 2- Application de mesures spécifiques proposées pour réduire au maximum les dépenses énergétiques durant la période hivernale.

Les efforts devront être poursuivis tout au long de l'année, mais la vigilance sera particulièrement importante durant la période hivernale. Durant cette période, non seulement les frais de chauffage sont importants, mais les tarifs liés à l'électricité (heures creuses et heures pleines) sont très élevés.

a) Fermeture du Parc des Expositions L'Eduen

Le bureau élargi aux Maires s'est prononcé favorablement à cette mesure, même si celle-ci est un frein certain à la dynamique d'un tel établissement.

b) Fermeture du Centre Nautique

Le bureau élargi aux Maires n'est pas particulièrement favorable à la fermeture complète de l'équipement compte tenu du faible impact dans l'objectif de diminution des dépenses énergétiques possibles. Le bureau élargi propose de maintenir l'équipement ouvert (en particulier pour ne pas trop perturber les scolaires). Pour autant, un plan de sobriété sera conduit (limitation des températures de l'eau à 26 degrés, fermetures partielles à étudier, ...). En tout état de cause, les formations et le travail sur la définition du nouveau projet d'établissement seront maintenus.

c) Fermeture de la Salle Jean GENET

Le bureau communautaire élargi aux Maires apporte un avis défavorable à la fermeture de l'équipement compte tenu de l'impact quasi nul de cette mesure.

d) Plan de sobriété pour l'utilisation des COSEC

La température des COSEC sera fixée à 12 maximum et 14 degrés pour les DOJOS (Vallon et Epinac) pour la période de Janvier à Mars 2023.

La température de ces équipements sera abaissée en dehors des périodes d'utilisation à 8 degrés.

Le bureau communautaire du 13 décembre 2022, élargi aux Maires, a apporté un avis favorable à cette mesure.

e) Plan de sobriété pour les Centres de Loisirs

Moulin du Vallon – Territoire d'aventures :

Fermeture administrative du Moulin du Vallon du 02 janvier au 31 mars 2023, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas d'accueil physique dans les locaux.

Le fonctionnement des accueils s'effectuera en mode « dégradé ».

Le bureau communautaire du 13 décembre 2022, élargi aux Maires, est favorable à la conduite de cette mesure.

Madame Marie-Claude BARNAY : il y aura un transfert d'appel pour que les agents administratifs soient en capacité de répondre, même s'ils ne sont pas présents physiquement.

Vous trouverez en annexe le plan de sobriété énergétique détaillé.

Madame Marie-Claude BARNAY : comme nous l'avons fait lors du conseil des maires et lors de la réunion du bureau élargi, nous vous présentons ce qu'il en est, par équipement.

Le document a été mis à jour aujourd'hui puisque nous connaissons le chiffre ARENH écrêté, depuis hier. Il semblait important de ne pas parler approximativement. Aujourd'hui, nous vous transmettons les véritables hausses suite à la signature du contrat.

L'enjeu est de taille si nous nous référons aux seules augmentations du coût de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est fort probable que notre budget en lien avec les dépenses énergétiques soit multiplié par 3 ou 4 au minimum.

A titre d'exemple, pour illustrer la situation sur le seul mois de janvier et en tenant compte des nouveaux tarifs d'électricité (le chauffage n'est donc pas pris en compte) voici un simple comparatif sur quelques établissements. Il est précisé que ce comparatif est réalisé sur les bases des consommations de janvier 2022.

Je remercie vraiment les services car cela a été un travail par bâtiment par rapport à la consommation de l'année N-1. En 2023, nous travaillerons au fil de l'eau, mois par mois, afin de connaître l'évolution de notre consommation en fonction des tarifs qui nous sont appliqués.

*Nous ne parlons que d'électricité et avons le comparatif sur les établissements ciblés
Ce comparatif est réalisé sur les base de la consommation de janvier 2022.*

	Eduen	Piscine	Salle JGenet	CosecVallon
janvier 2022 =	1 813 €	8 475 €	319 €	1 820 €
janvier 2023 =	6 860 €	27 477 €	902 €	5 897 €
Augmentation	3,78	3,24	2,83	3,24

L'Eduen a un abonnement d'une capacité supérieure à 36 KW/h. Le prix 2022 de l'heure pleine hiver est de 193,51 €, le prix 2023 avec l'ARENH est de 808,20€.

Je remercie les services qui ont travaillé pour que nous puissions avoir le contrat avant le 21 novembre, pour les collectivités qui n'auraient pas fait ce contrat avant le 21 novembre, subiront le prix 2023, sans l'ARENH, de 1 247,57 €.

Concernant la piscine, ce sont les tarifs pour des abonnements ne sont pas ceux de l'Eduen. En 2022, le prix était de 186,97 € l'heure pleine hiver, avec le prix ARENH, c'est 654,05 €. Le prix 2023 sans l'ARENH serait de 1 154,41 €. Dans les deux cas de figure, si nous n'avions pas l'ARENH, tant pour l'Eduen que pour les abonnements supérieurs à 36 kva, le kilo watt/heure serait supérieur à 1 000 €.

Nous avons voulu comparer ce qui est comparable, à savoir l'estimation en fonction de la consommation de Janvier 2022 et du prix, aujourd'hui, connu au 1^{er} janvier 2023 pour les différents équipements, Eduen, piscine, salle Jean Genet, COSEC et Moulin du Vallon.

De tels surcoûts, obligent les élus du territoire à prendre des décisions difficiles mais absolument nécessaires.

Le plan de sobriété et les actions à mener devront s'appuyer sur la responsabilité de tous (élus, agents des collectivités, associations, établissements scolaires, usagers...). Un effort important en matière de solidarité doit être pleinement déployé.

Les agents sont solidaires avec ses mesures, même si cela n'est pas simple pour eux et que cela ne dépend pas d'eux. Ce sont des éléments exogènes tant à l'intercommunalité, les tarifs sont imposés dans nos marchés.

Des informations connues à ce jour, la CC GAM pourra bénéficier des mesures gouvernementales dans le cadre du dispositif « amortisseur électricité ». Il vise notamment certaines collectivités locales, les groupements de collectivités territoriales, les associations à but non lucratif, ainsi que les établissements publics.

Les collectivités concernées par ce dispositif devront transmettre à leur fournisseur d'électricité une attestation d'éligibilité. Le fournisseur répercutera automatiquement la remise sur la facture d'électricité.

En tenant compte de ce dispositif, et à titre de comparaison, l'illustration ci-dessus pourrait être corrigée comme suit :

	Eduen	Piscine	Salle JGenet	Cosec Vallon
janvier 2022 =	1 813	8 475	319	1 820
janvier 2023 =	5 512	21 127	643	4 535
Augmentation	3,04	2,49	2,02	2,49

Avec l'amortisseur et selon les tarifs connus, pour l'Eduen nous passons de 6 660 € à 5 512 €, soit une augmentation de 3%. Pour la piscine, sans l'amortisseur nous serions à 27 477 €, pour la salle Jean Genet, nous serions à 902 € sans l'amortisseur. Enfin, pour le COSEC du Vallon, nous serions à 5 897, sans l'amortisseur.

3- Application stricte de mesures de sobriété dans les services et les bâtiments

Toutes les personnes, agents de la collectivité, élus, utilisateurs des équipements communautaires devront respecter les mesures suivantes.

- Tous les locaux administratifs de la CC GAM seront chauffés au maximum à 19 degrés. Les appareils de chauffage électriques d'appoint sont interdits.
- Dans les bâtiments inoccupés, seront appliquées les règles inscrites dans le Code de l'Energie qui prévoit une température maximale de 16°C, pour une inoccupation de 24h à 48h et de 8°C maximum, pour une inoccupation supérieure.
- Programmer les chauffages en mode "hors gel" lorsque les bâtiments ne sont pas occupés pendant une période longue.

Des relevés de températures seront effectués régulièrement dans les bâtiments.

Chacun veillera à :

- Eteindre les lumières dès lors que la luminosité naturelle le permet.
- Baisser le chauffage dans les bureaux si ceux-ci ne sont pas utilisés.
- Fermer systématiquement les volets des bâtiments dès que les locaux ne sont plus utilisés.
- Limiter au maximum l'utilisation de l'eau chaude
- Limiter au maximum les déplacements (privilégier les réunions en visio-conférence, dès lors qu'elles doivent associer des partenaires extérieurs à la CC GAM).

Le partage de bureaux sera encouragé. Les agents dont les sites seront temporairement fermés seront regroupés dans les locaux du siège communautaire. L'objectif sera de fermer au maximum des bureaux et des locaux administratifs. Le port du masque sera rendu obligatoire afin de limiter au maximum le risque de paralysie de l'administration liée à la nouvelle vague COVID. Le télétravail sera également encouragé dans la limite des règlements en vigueur.

4- Mesures spécifiques proposées pour réduire au maximum les dépenses énergétiques durant la période hivernale

Les efforts devront être poursuivis tout au long de l'année, mais la vigilance sera particulièrement importante durant la période hivernale. Durant cette période, non seulement les frais de chauffage sont importants, mais les tarifs liés à l'électricité (heures creuses et heures pleines) sont très élevés.

f) Fermeture du Parc des Expositions l'Eduen

Madame Marie-Claude BARNAY : il est proposé de fermer l'établissement des vacances de Noël 2022 à mars 2023. Seule la salle Gabriel CHAVY (dont le chauffage peut être isolé et programmé) sera utilisée dans le cadre des réunions statutaires de la CC GAM. Cette salle sera alors chauffée à minima uniquement lors de la tenue de ces réunions et pour une période courte. Le reste du bâtiment sera mis Hors Gel. L'installation de la patinoire durant le mois de Février est annulée. Aucune manifestation, en dehors de cette patinoire était programmée durant cette période. Le personnel technique profitera de cette période de fermeture pour suivre les formations obligatoires ou souhaitables, et continuera d'entretenir le bâtiment. Ce personnel sera mis à la disposition des services techniques si besoin. Le personnel administratif sera accueilli au siège de la CC GAM, continuera à travailler sur la programmation des activités et viendra en soutien dans les services (en particulier RH, qui enregistre un départ et une absence).

La fermeture de l'équipement, et sous condition de sa mise Hors Gel, pourrait permettre de diminuer les dépenses comme suit :

- **Chauffage** : cet établissement est chauffé dans le cadre du contrat avec DALKIA. Le montant **d'économie maximum estimé s'élève à 15 029 €** pour la période.
- **Electricité** : dans le cadre d'une mise hors gel, les montants maximums d'économie envisagés sont les suivants :
 - o Sans le dispositif « amortisseur électricité » : 26 412 €
 - o En profitant du dispositif « amortisseur électricité » : 19 328 €

L'économie totale pour cet établissement pourrait donc s'élever à :

- **Sans « amortisseur électricité » : 41 441 €**
- **Avec « amortisseur électricité » : 34 357 €**

Le bureau élargi aux Maires s'est prononcé favorablement à cette mesure, même si celle-ci est un frein certain à la dynamique d'un tel établissement.

Pour l'Eduen, le tarif en heure pleine d'été passe à 356,70 € alors que l'heure pleine hiver est de 808,20 €. L'Eduen est sollicité pour le 1^{er} avril 2023, nous y répondons favorablement, le tarif été étant bien en dessous du tarif hiver.

Nous ne faisons pas cela de gaieté de cœur, les tarifs parlent d'eux-mêmes, il ne serait pas responsable de ne pas prendre de décisions, notamment sur la période d'hiver, afin de maîtriser au mieux nos dépenses. Nous travaillerons mois par mois. Il faut d'ailleurs remercier Pierre Denizot, notre contrôleur de gestion, qui a fait un travail conséquent avec les services pour avoir une vision fine de nos consommations.

Monsieur Michaël GUIJO : sans étonnement, je vous parlerai de l'Eduen. Un point abordé lors dans ta présentation, me paraît incomplet. C'est le fait de dire qu'il n'y aurait que la patinoire de prévue pendant les trois mois de fermeture. Certes, la patinoire était prévue, mais également une grande exposition de dinosaures qui tourne dans les grandes villes de France et devait s'arrêter à Autun. Il y avait également les prix du fleurissement et nous travaillions pour accueillir une grande exposition de Play Mobil, malheureusement, avec les différentes rumeurs, nous dirons que l'enthousiasme n'y était plus.

Je pense, je le dis et l'assume, même si je suis le seul, le fait de fermer un tel équipement pendant les 3 mois d'hiver, pendant les 2 mois d'été, soit 5 mois, d'avoir donc un parc des expositions qui ne fonctionne que 6 ou 7 mois par an, n'est pas une solution.

Un équipement de cette nature n'est pas une salle des fêtes, c'est un équipement événementiel qui demande du travail pendant toute l'année. Les gains financiers supposés, affichés, seront, à mon avis, très vite sabordés par l'image que nous donnerons de cet établissement qui est finalement fermé durant la moitié de l'année.

Je comprends, en l'absolu, ce raisonnement en chiffre, mais finalement en terme de développement et d'attractivité du territoire, je pense que le compte n'y est et n'y sera pas.

Je trouve cette solution dommage, des solutions ont été trouvées pour la piscine, la salle Jean Genet, les COSEC, mais pas pour l'Eduen. Je suis vraiment déçu parce que cet équipement peut faire vivre notre territoire, nous ne sommes effectivement pas nombreux à le penser.

Avoir un tel équipement permet de développer un tas d'événements, des choses positives et finalement, on se saborde nous-mêmes. Il y a effectivement des difficultés, mais les difficultés il faut les surmonter en développant et trouvant de nouvelles recettes.

Domage, dommage... je rends un hommage aux 3 collaborateurs qui travaillent sur ce site toute l'année et, à titre personnel, je suis bien triste ce soir.

Madame Marie-Claude BARNAY : pour répondre à tes remarques, concernant le prix de fleurissement, nous avons vu avec la ville d'Autun pour le repositionner à l'Hexagone. Finalement, cela sera au Creusot mais reviendra à Autun l'année prochaine. Il n'y a aucune recette sur cette manifestation, ce ne sont que des dépenses.

L'exposition des dinosaures n'est pas complètement annulée, cependant si elle ne peut pas être déplacée à partir d'avril, il n'y aura pas de chauffage.

Concernant l'exposition « Play Mobil », je l'apprends car elle n'était pas dans la programmation. J'entends tes propos et partage le fait qu'il faille augmenter les recettes, nous sommes plusieurs élus, et tu es à nos côtés depuis quelques temps, à travailler d'arrache pieds pour trouver des recettes. Ce n'est pas simple de trouver des recettes supplémentaires pour cet équipement qui a été une volonté politique et j'en ai fait partie.

Aujourd'hui, Michaël, je suis en responsabilité. Par combien faudrait-il multiplier les recettes pour répondre uniquement aux frais d'électricité, à cette hausse terrible ? Cela ne dépend ni de toi, ni de moi, mais nous met dans l'incapacité de faire porter ces hausses à nos usagers, aux habitants de ce territoire, qui malheureusement diminuent.

Aujourd'hui, les recettes de l'intercommunalité ne cessent de diminuer alors que les dépenses ne cessent d'augmenter malgré un plan drastique. Je n'ai pas de solution, si vous en avez je suis prête à collaborer et travailler avec vous tous. C'est un enjeu commun, comment fait-on aujourd'hui, pour répercuter les dépenses sur la tarification, sur les modes dégradés et sur l'impôt, sans service supplémentaire. Nous n'avons pas la réponse et ne sommes pas les seules collectivités de France à connaître cette problématique. Les entreprises aussi sont en grande difficulté, mettent leur personnel en chômage partiel. Nous devons protéger nos agents du mieux possible.

Pour l'Eduen, le tarif de l'heure pleine d'hiver est multiplié par 4,2, mais l'été aussi. Nous devons être très vigilant et travailler ensemble sur un projet avec des activités qui apportent des recettes avec des dépenses contenues. Nous ne lèverons pas l'impôt uniquement pour des hausses de tarifs d'électricité ou de chauffage, de manière globale.

Monsieur Michaël GUIJO : j'entends ce que tu dis. Un équipement de cette nature a besoin de sérénité et pas de fermeture aléatoire tous les 6 mois, tous les 9 mois, en fonction des aléas de l'actualité et de la conjoncture. Dans ce rapport de sobriété, finalement c'est la culture et les loisirs qui sont sabrés. En regardant les principales mesures, c'est cela. En tant qu'élus attachés à la culture, je ne peux que m'en étonner. Je pense que ce territoire a besoin finalement d'unité et d'aller au-delà de l'aspect de nos communes et d'avoir des événements qui vont porter plus loin. L'Eduen faisait partie de ces objectifs. J'entends ce que tu dis par rapport à une réflexion globale, j'en suis heureux mais il faut que cette réflexion arrive.

Cet équipement est là, qu'on le souhaite ou pas ; il va coûter à la collectivité. Je pense qu'il peut finalement être très utile au territoire.

Monsieur Frédéric BROCHOT : personne ne dit le contraire. Il faut faire également un effort sur le personnel. Trouves des recettes sans augmenter les impôts.

Monsieur Michaël GUIJO : trouver des recettes sans augmenter les impôts ! cela reste un service public, nous sommes là pour gérer un service public.

Monsieur Frédéric BROCHOT : il ne s'agit pas que de la culture, c'est l'ensemble de la communauté de communes qui fait des efforts, notamment le personnel.

Tu sous-entends que des personnes ne veulent plus de l'Eduen. Trouves des recettes.

Monsieur Michaël GUIJO : Frédéric, je n'ai jamais dit cela. Je travaille à trouver des recettes, je peux te dire que je viens chaque semaine ici et travaille avec la directrice pour trouver un certain nombre d'évènement, à l'équilibre financier, le plus possible. J'y travaille toutes les semaines avec le personnel de l'Eduen, sous le contrôle d'Anne-Marie DUCREUX.

J'accepte d'être minoritaire sur cette question sans problème.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous avons compris le message. Nous nous comprenons dans le débat que tu présentes et qui doit avoir lieu, mais il a déjà eu lieu lors des mandats précédents. Nous avons même travaillé pour déléguer cet établissement à un prestataire privé. Dans cette assemblée, il y a toujours eu des remarques sur la subvention d'équilibre versée à cette structure, sur les recettes insuffisantes. Bien sûr, cet équipement a un coût non négligeable, la preuve en est qu'il y a des contrats spécifiques pour l'énergie.

Je le redis, ce sont des éléments exogènes avec un prix de l'énergie qui flambe de manière générale sur le monde entier. Nous actons tous le fait, qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, nous nous retrouvons devant l'obligation de prendre des décisions très difficiles, nous devons nous les imposer et les prendre en connaissance de cause et dans une bonne gestion.

Cet équipement est ouvert et nous en sommes propriétaires depuis 2007, tu peux compter sur moi, nous devons le faire vivre. La subvention d'équilibre doit rester raisonnable et contenue. Avec ces dépenses qui augmentent de manière inconsidérée, nous devons prendre ces mesures pour maîtriser nos dépenses d'énergie.

Madame Anne-Marie DUCREUX : je rejoins Michaël, mais on ne peut pas dire qu'on ne sacrifie que la culture. Cela me dérange de comparer l'Eduen à la piscine et surtout aux centres de loisirs. Il y a un service dégradé pour les centres de loisirs, je me dis que c'est tellement malheureux. Tu en parles Michaël, nous sommes sur du fonctionnement mais au moment du budget 2023, quand nous évoquerons les investissements et j'espère que nous pourrions en discuter car les investissements génèrent du fonctionnement. Nous en sommes là aujourd'hui, c'est malheureux ; je veux défendre l'Eduen, la salle Jean Genet, mais je veux aussi défendre la piscine et les centres de loisirs ; cela me gêne énormément que l'on dégrade les services des centres de loisirs. Les parents ne mettent pas leurs enfants, par plaisir, au centre de loisirs, ils y sont obligés.

Madame Marie-Claude BARNAY : dans les centres de loisirs, nous offrons un service durant toutes les vacances scolaires.

Monsieur Jean-François ALUZE : il faut replacer le débat. La partie « énergie » n'est qu'une petite partie de l'iceberg. Il faut 600 000 € supplémentaires pour l'électricité. Pour l'Eduen ce sont des mesurette. Il n'y a pas que cet établissement, ce sont les 30 ou 40 que l'on gère qui doivent faire attention à l'électricité, au chauffage, etc..

Nos agents ont travaillé avec une température à 17°, 18° dans les bureaux, au siège administratif notamment. A l'élaboration du budget, il faudra assumer les hausses salariales, le PLUi, le transport urbain, etc. Ce n'est pas 600 000 € qu'il faudra trouver, tout cela ce sont des points de fiscalité. Si nous ne faisons pas l'effort de réduire notre consommation, je ne parle pas d'argent, nous n'y arriverons pas, sauf si vous êtes d'accord pour augmenter les impôts de 6 ou 7 points. Je comprends bien qu'il est difficile de fermer l'Eduen pendant 3 mois, mais nous pourrions aussi être amenés à le fermer, le fermer !

Nous devons faire des choix, garder les centres de loisirs ou l'Eduen, la maison de la petite enfance etc... voilà les grands choix. Je répète, l'électricité n'est qu'une petite partie de l'iceberg. Nous n'y pouvons rien, nous avons bien travaillé ces trois dernières années et étions sortis d'affaire. Ce qui nous arrive, ce n'est pas nous, mais nous devons l'assumer et faire des choix importants.

Le conseil communautaire a approuvé ces décisions, à la majorité, (1 opposition et 7 abstentions).

g) Fermeture du Centre Nautique

Madame Marie-Claude BARNAY : il est proposé de fermer le centre nautique d'Autun pour la période du 01 janvier 2023 au 19 février 2023. Il est précisé que le centre nautique est généralement fermé durant les vacances de Noël. Durant cette période de vacances, la vidange annuelle et obligatoire des bassins sera effectuée. Compte tenu de la période de fermeture envisagée, la remise en eau des bassins s'effectuera durant les vacances de Février.

Les dispositions ont été prises avec tous les collèges, lycées, lycée militaire et les associations. Les cours de natation pour les écoles élémentaires seront rattrapés d'ici la fin de l'année scolaire. Une réorganisation en lien avec l'inspection de l'Education Nationale est en cours. Les abonnements des usagers ne seront pas remboursés, mais bien prolongés dans le temps. Cette période de fermeture aura pour conséquence **une perte de recettes estimées à environ 20 000 €.**

La fermeture de l'équipement, et sous condition de sa mise Hors Gel, pourrait permettre de diminuer les dépenses comme suit :

- **Chauffage** : cet établissement est chauffé dans le cadre du contrat avec DALKIA. Le montant **d'économie maximum estimé s'élève à 18 870 €** pour la période.
- **Electricité** : dans le cadre d'une mise hors gel, les montants maximums d'économie envisagés sont les suivants :
 - o Sans le dispositif « amortisseur électricité » : 18 686 €
 - o En profitant du dispositif « amortisseur électricité » : 12 442 €

Il est également précisé qu'une **économie reste possible également sur les frais de transports** scolaires durant cette période de **9 000 €**

L'économie totale pour cet établissement pourrait donc s'élever à (transports compris) :

- **Sans « amortisseur électricité » : 37 556 € - 20 000 € = 17 556 €**
- **Avec « amortisseur électricité » : 31 128 € - 20 000 € = 11 128 €**

Il est précisé que le personnel du centre nautique profitera de cette période de fermeture pour :

- 1 effectuer des travaux d'entretien approfondi (selon un planning établi)
- 2 préparer toutes les séances de reprise de l'activité scolaire
- 3 effectuer toutes les formations obligatoires de remise à niveau
- 4 suivre des formations sur les nouvelles formes d'animation dans les centres nautiques
- 5 travailler collectivement sur un nouveau Projet d'établissement. Ce projet devra fixer les principales orientations suivantes :
 - o Quels cycles d'apprentissage et quelle organisation au profit des scolaires (travail en collaboration avec l'Inspection de l'Education Nationale)
 - o Quelle articulation entre les activités scolaires et les activités périscolaires (centre de loisirs, école de nage) dans le cadre de l'objectif « apprendre à nager »).
 - o Quel nouveau programme d'activités nouvelles, quelle offre en direction des usagers

Le bureau élargi aux Maires n'est pas particulièrement favorable à la fermeture complète de l'équipement compte tenu du faible impact dans l'objectif de diminution des dépenses énergétiques possibles. Le bureau élargi propose de maintenir l'équipement ouvert (en particulier pour ne pas trop perturber les scolaires). Pour autant, un plan de sobriété sera conduit (limitation des températures de l'eau à 26 degrés, fermetures partielles à étudier, ...). En tout état de cause, les formations et le travail sur la définition du nouveau projet d'établissement seront maintenus.

La vidange est en cours, nous allons procéder à des travaux qui permettront aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès facilité au bassin. La réouverture de la piscine est envisagée à compter du 19 janvier 2023. Un plan de sobriété y est mis en place, Yannick BOUTHIERE va vous le présenter.

Monsieur Yannick BOUTHIERE : concernant le plan de sobriété, je propose que la piscine soit fermée le dimanche et de une à trois heures plus tôt, le soir. En général, c'est 1 heure plus tôt le soir et 3 heures plus tôt le mercredi. Pendant les vacances de février, les activités aqua-nat, etc... seraient maintenues le matin, faisant ainsi rentrer des recettes, l'ouverture au public aurait lieu uniquement l'après-midi. La température serait abaissée à 26°. Toutes ces mesures permettent de faire fonctionner une seule pompe de filtration de l'eau, au lieu de deux.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous avons aussi regardé ce qui se fait ailleurs. Beaucoup de collectivités ont diminué la température, revu les horaires en fonction de la fréquentation. Alors qu'aucune décision n'était prise, des rumeurs très fortes annonçaient une fermeture de l'établissement.

Il est important de communiquer sur les travaux que l'on réalise réduite, c'est un plus non négligeable et attendu. Il faut communiquer sur l'ouverture, l'apprentissage de la natation afin que la fréquentation de l'établissement soit correcte. Lors du dernier conseil communautaire, l'investissement 2023 portera essentiellement sur la sobriété énergétique pour, à terme, diminuer les coûts de fonctionnement et permettre une ouverture importante des équipements. Je prends l'exemple de l'abattoir intercommunal ; le fait d'avoir réalisé un bâtiment basse consommation, la chaleur qui sort des groupes de froid est réutilisée dans le réseau a permis de réduire les coûts de fonctionnement malgré la hausse du tonnage.

Le plan de sobriété énergétique, pour lequel nous avons emprunté 1 500 000 €, afin de répondre aux obligations en rapport avec nos bâtiments les plus énergivores, notamment. L'emprunt est lancé en 2022 pour le budget primitif 2023.

Il est retenu une réouverture à compter du 19 janvier 2023 avec des mesures de sobriété énergétique.

Monsieur Pascal MOUCHE : nous travaillons sur un plan d'économies beaucoup plus large pour cet été. Nous pourrions avoir environ 6% d'augmentation de l'énergie d'ici l'été. Nous regardons comment répartir l'activité du centre nautique l'été, dans le centre nautique, entre les bassins intérieur et extérieur, en privilégiant l'ouverture de l'un ou de l'autre en cas de mauvais temps, de façon à ne pas avoir tous les bassins ouverts en même temps, en fonction de la fréquentation. Cela nous amènerait, en terme de réorganisation, à faire des économies de surveillance.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, les décisions suivantes :

- **Maintien des créneaux scolaires**
- **Réouverture à compter du 19 janvier 2023 avec des mesures de sobriété énergétique, jusqu'au 19 février 2023 :**
 - **Fermeture les dimanches**
 - **Réduction des horaires du soir**
 - **Baisse de la température des bassins à 26°**

h) Fermeture de la Salle Jean GENET

Madame Marie-Claude BARNAY : il est envisagé la fermeture de la Salle de Spectacles Jean GENET pour la période du 01 janvier au 31 mars

Il est précisé que cette salle est liée au fonctionnement de l'EHPAD de Couches. Un contrat oblige la CC GAM a participer à hauteur de 21% des frais de chauffage de la facture globale de la salle et de l'EHPAD. Très peu d'économies sur le chauffage ne seront faites malgré la fermeture de la salle. Au total, ce sont 4 spectacles, 4 résidences d'artistes et 4 représentations en direction des écoles qui sont prévus.

La fermeture de l'équipement permettrait de diminuer les dépenses comme suit :

- Chauffage : aucune économie (ou très limitée)
- Electricité : dans le cadre d'une mise hors gel, les montants maximums d'économie envisagés sont les suivants :
 - o Sans le dispositif « amortisseur électricité » : 1 792 €
 - o En profitant du dispositif « amortisseur électricité » : 995 €

Le bureau communautaire élargi aux Maires apporte un avis défavorable à la fermeture de l'équipement compte tenu de l'impact quasi nul de cette mesure.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le maintien de l'ouverture de la salle Jean Genet

i) Plan de sobriété pour l'utilisation des COSEC

Madame Marie-Claude BARNAY : la température des COSEC sera fixée à 12 maximum et 14 degrés pour les DOJOS (Vallon et Epinac) pour la période de Janvier à Mars 2023.

La température de ces équipements sera abaissée en dehors des périodes d'utilisation à 8 degrés.

Ces dispositions pourraient permettre de diminuer les dépenses comme suit :

- **Chauffage** : Le montant d'économie maximum estimé s'élève à **8 710 €** pour la période.
- **Electricité** : dans ce cadre les montants maximums d'économie envisagés sont les suivants :
 - o Sans le dispositif « amortisseur électricité » : 10 700 €
 - o En profitant du dispositif « amortisseur électricité » : 6 810 €

L'économie totale pour ces établissements pourrait donc s'élever à :

- **Sans « amortisseur électricité » : 19 410 €**
- **Avec « amortisseur électricité » : 15 520 €**

Madame Marie-Claude BARNAY : ces mesures sont déjà mises en place pour la température, les COSEC seront fermés pendant les vacances de Noël.

Le bureau communautaire élargi aux Maires a apporté un avis favorable à cette mesure.

Monsieur Guillaume GRILLON : les services ont-ils réfléchi à la demande des clubs d'Étang, d'avoir accès au gymnase pour des manifestations et selon quelles modalités ?

Madame Marie-Claude BARNAY : maintenant que nous connaissons la tarification, nous travaillerons avec les associations. Trois manifestations sont légalement prévues sur toute l'année. L'idéal serait qu'elles soient programmées hors période hivernale ; si cela n'est vraiment pas possible, alors une participation aux charges sera demandée.

Monsieur Guillaume GRILLON : le club de tennis était prêt à participer ; il faudrait connaître le montant.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous connaissons les chiffres et devons voir les conditions avec les trois manifestations pérennes sur cet équipement.

Monsieur Guillaume GRILLON : nous avons, le Maire d'Étang et moi, reçu copie d'un courrier de la Proviseure du collège, relatif à l'utilisation du gymnase et par rapport au chauffage de ce gymnase.

Madame Marie-Claude BARNAY : c'était un problème technique, c'est réglé.

Madame Anne-Marie DUCREUX : j'ai été sollicitée par des parents qui n'amènent plus leurs enfants à la danse le mercredi parce qu'il fait froid. Ils veulent demander un remboursement de la cotisation à l'association. Ces questions peuvent-elles se poser pour le Grand Autunois ?

Madame Marie-Claude BARNAY : ce que nous mettons en place est en rapport avec ce que le Gouvernement demande au niveau national. Nous nous appuyons sur le plan de sobriété nationale.

Madame Sandrine GASSIER : il fait très froid dans les vestiaires. Ce n'est pas facile pour les enfants de se changer à 12°.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous l'entendons.

Monsieur Yannick BOUTHIERE : des millions d'Ukrainiens ont très froid en ce moment.

Monsieur Fabrice VOILLOT : mais où sommes-nous ce soir ?

Madame Sandrine GASSIER : il faut au moins chauffer les vestiaires.

Madame Marie-Claude BARNAY : si on a le même compteur pour le vestiaire et la grande salle, on ne peut pas chauffer l'un et pas l'autre. Les services ont regardé si on pouvait scinder les deux. Toutes ces questions devront être posées dans le plan de sobriété énergétique. Aujourd'hui, vous comme moi, nous sommes retrouvés en deux mois, avec des tarifs qui passent de 186,97 € à 654,05 €.

Madame Sandrine GASSIER : je trouve aberrant que la salle où nous sommes en ce moment soit chauffée à 24°.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous ne maîtrisons pas le chauffage de cette salle et avons le même problème à l'espace Simone Veil. Le problème est vu avec Dalkia. C'est la même chose l'été, nous n'arrivons pas à réguler. Nous en sommes bien conscients.

Monsieur Jean-François ALUZE : nous avons rencontré avec l'OMS, l'ensemble des clubs de sports. Vous évoquez le fait de se changer, il est simple de partir en tenue de sport et de se changer chez soi.

Madame Sandrine GASSIER : alors les enfants restent toute la journée avec un jogging transpirant.

Monsieur Jean-François ALUZE : vous allez dire que je suis un vieux. Quand j'étais au collège il n'y avait pas de salle de sport. Nous pratiquions en fonction du temps et de ce qui était possible. Nous allions au stade Saint-Roch où il n'y avait pas de vestiaires.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous entendons tout cela. Au sobriété national qui impose des températures, ce n'est pas le Grand Autunois-Morvan. C'est aussi un enjeu pour la planète. Vous parlez de vos enfants, nous pouvons parler de nos petits-enfants. De manière globale, je crois qu'il faut éviter le réchauffement climatique malgré tout.

Monsieur Vincent CHAUVET : ce que veut dire Sandrine, c'est qu'à partir du moment où on ouvre une salle avec une température minimum, on peut chauffer les vestiaires et mettre un minimum d'eau chaude. Si non, il faut fermer complètement les gymnases. C'est ce que nous avons fait sur la salle Joseph Chanliau, il n'y a pas de chauffage. A partir du moment où le gymnase est ouvert, faisons le choix qu'il soit utilisable et avoir une température minimale dans les vestiaires et un peu d'eau chaude, en sachant qu'il y a des travaux d'isolation à faire. D'autre part, nous avons un contrat de performance énergétique avec Dalkia, à la ville d'Autun, revu l'année dernière par avenant. Si la cible est dépassée, c'est pour Dalkia, et s'ils sont meilleurs, ils prennent 50% du gain. Cela marche plutôt bien, mais suppose de le piloter chaque année, établissement par établissement.

Certains gymnases sont gérés par la communauté de communes, d'autres par la commune. Le gymnase de Bourgogne est géré par la Région. Cher collègue de la Région, c'était le gymnase le mieux chauffé, c'est maintenant un gymnase qui est au minimum. J'ai été contacté par le Lycée Bonaparte ; selon les professeurs de sports du Lycée Bonaparte, le niveau de chauffage du gymnase de Bourgogne ne permet pas la pratique de certains sports.

Je lance une bouée pour dire qu'il faut regarder pratique par pratique, établissement par établissement, tranche d'âge par tranche d'âge, il y a des situations différentes, avec des autorités ou des collectivités propriétaires ou gestionnaires diverses.

Pour revenir sur ce que disait Sandrine, à partir du moment où on ouvre, il faut que ce soit utilisable, sinon il faut aller au bout de la logique et fermer l'équipement.

Madame Marie-Claude BARNAY : pour répondre aux remarques de Vincent, concernant Dalkia, sachez que depuis 2014, la ville d'Autun, la CCGAM, le CIAS ont travaillé très fortement à une diminution du coût de l'énergie ; nous n'avons pas attendu 2023. Nous avons eu des prix plutôt intéressants. Ce que dit Vincent concernant la ville d'Autun, c'est la même chose au niveau de l'intercommunalité, mais que ce soit dans les COSEC, dans les salles intercommunales, nous avons des dysfonctionnements que nous ne savons pas résoudre. Nous pourrions vous faire part de l'économie réalisée de 2014 à aujourd'hui. Avec une convention, Dalkia avait des objectifs à atteindre, ils ont été atteints.

Je me répète pour le plan de sobriété énergétique et applique ce que dit l'Etat ; c'est un plan national. Pour les COSEC, d'Autun ou d'ailleurs, nous partons sur les degrés indiqués sur le plan national. En revanche, nos services ont travaillé avec les Principaux des collèges pour voir comment scinder la partie sanitaire de la partie pratique.

Les COSEC ne sont pas fréquentés par les maternelles, dans le cas d'espèce qui nous importe aujourd'hui, je rappelle que ce sont les COSEC d'Etang sur Arroux, d'Epinac, d'Autun.

Madame Monique GATIER : dans nos bâtiments, ceux que je connais bien et gérés par Dalkia, lorsqu'on passe trop rapidement de très froid, à une température comme celle d'aujourd'hui, plutôt clémente, il fait vraiment trop chaud dans tous nos équipements. Nous avons fait intervenir un certain nombre de fois Dalkia, très rapidement après la montée en température, mais nous ne pouvons pas réguler mieux que cela, il faut quelques jours. C'est indépendant de la volonté de ceux qui mettent le chauffage. Le problème survient lorsqu'il y a plus d'un certain nombre de degré d'écart en quelques jours.

Monsieur Jean-Louis CORMIER : je voulais m'associer à ce qu'a dit mon collègue Yannick BOUTHIERE, par rapport au malheur de la guerre en Ukraine et y associer également nos compatriotes qui font la queue dans les files d'attente pour manger à la soupe populaire, c'est à Paris et dans toutes les grandes villes de France. Arrêtons aussi de nous mettre à l'abri du malheur de tout le monde car c'est aussi notre malheur, il est à nos frontières, il est chez nous.

Madame Marie-Claude BARNAY : il est vrai que beaucoup de personnes choisissent entre se chauffer ou se nourrir.

Monsieur Vincent CHAUVET : ces décisions ne supposent pas nécessairement une délibération. A la ville d'Autun, il n'y a pas eu d'acte, cela a été une commande de gestion, un ordre hiérarchique. Je comprends la volonté de le partager au niveau de la presse, du public et des conseillers. A partir du moment où un cap est donné, la Présidente peut aussi agir. Nous rentrons sur des niveaux de détail qui, en général, sont plutôt de l'ordre hiérarchique et pas de la délibération. Ce n'est pas inintéressant mais il serait bien que cela aille vite, nous avons compris l'enjeu et cela ne nécessite pas de réunir en période de vacances scolaires l'ensemble des élus communautaires pour acter des choses qui peuvent être prises directement.

Madame Marie-Claude BARNAY : je ne suis pas certaine que la température des équipements ne doit pas faire l'objet de réunion avec les conseillers communautaires.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (2 oppositions et 2 abstentions) les décisions suivantes :

- température fixée à 12° maximum et 14° pour les DOJO de janvier à mars 2023
- température abaissée à 8° en dehors des périodes d'utilisation.

j) Plan de sobriété pour les Centres de Loisirs

Il est proposé d'organiser les activités comme suit

Période scolaire de janvier à mars 2023

Moulin du Vallon – Territoire d'aventures

Fermeture administrative du Moulin du Vallon du 02 janvier au 31 mars 2023, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Pas d'accueil physique dans les locaux.

Afin de pallier aux besoins des usagers, un transfert d'appel est prévu.

Les inscriptions aux activités sont disponibles sur le site de la CCGAM.

Les agents administratifs et pédagogiques seront répartis entre le siège, la cuisine centrale et en télétravail.

Fonctionnement mercredis

Les accueils de loisirs du mercredi sont maintenus :

- Territoire d'aventures, Autun
- Le Curier, Epinac
- AL Broye
- AL Couches

Vacances scolaires février 2023

Maintien de l'ouverture des accueils de loisirs 3/12 ans et 12/17 ans :

Territoire d'aventures du 06 au 17/02/2023

Le Curier et AL Etang du 06 au 10/02/2023

AL Broye et AL Couches du 13 au 17/02/2023

C Parallèle du 06 au 17/02/2022

Le Fonctionnement des accueils s'effectuera en mode « dégradé » :

- pas de navette matin et soir (centre-ville et quartiers Autun, communes rurales à proximité des accueils de loisirs des pôles ruraux), soit une économie de 750,00 €
- pas de sorties pour les 3/12 ans (économies transports bus, soit une économie de 1 500,00 €
- sorties de proximité pour les adolescents

Ces dispositions pourraient permettre de diminuer les dépenses comme suit :

- **Chauffage** : Le montant d'économie maximum estimé s'élève à **3091 €** pour la période.
- **Electricité** : dans ce cadre les montants maximums d'économie envisagés sont les suivants :
 - o Sans le dispositif « amortisseur électricité » : 3 593 €
 - o En profitant du dispositif « amortisseur électricité » : 1 970 €

L'économie totale pour ce secteur pourrait donc s'élever à :

- **Sans « amortisseur électricité » : 8 934 €**
- **Avec « amortisseur électricité » : 7 311 €**

Le bureau communautaire élargi aux Maires est favorable à la conduite de cette mesure.

Monsieur Michaël GUIJO : je partage la remarque qu'a fait Anne-Marie DUCREUX, tout à l'heure.

Le conseil communautaire a approuvé, à la majorité, (2 oppositions et 6 abstentions) le fonctionnement en mode dégradé des centres de loisirs.

Madame Marie-Claude BARNAY : sur l'ensemble des orientations prises par le Bureau communautaire élargi les économies globales pourraient être évaluées comme suit :

Sans Amortissement électricité : 69 785 €

Avec Amortissement électricité : 57 188 €

Vous aurez au fil de l'eau, des informations, sur l'évolution des tarifications en matière d'énergie. Nous n'avons pas encore parlé du chauffage, des précisions arriveront au cours des semaines à venir.

Monsieur Pascal MOUCHE : je précise que, sur les centres de loisirs et par rapport à l'effort sur les énergies, on réduit ses dépenses, essentiellement sur la fermeture du Moulin du Vallon, tous les jours à l'exception du mercredi et que le personnel administratif qui travaille habituellement dans ces locaux, sera accueilli au siège de l'intercommunalité.

Cela nous permet, pendant 3 mois, de mettre ce bâtiment énergivore, hors gel. Il est l'un des 4 bâtiments les plus énergivore de l'ensemble de nos bâtiments, après l'Eduen, la cuisine centrale, la piscine.

Monsieur Yannick BOUTHIERE : le mode dégradé, n'enlève en rien à la qualité d'accueil de l'enfant ; les enfants seront accueillis de la même façon, l'accueil sera le même.

Madame Marie-Claude BARNAY : soyons clairs, les accueils de loisirs restent ouverts pour les vacances de Février, la piscine aussi. Certaines collectivités ont fermé leur piscine, toute l'année, au moins une semaine pendant les vacances, plus tôt chaque jour et au moins un ou deux jours par semaine. Nous serons peut-être amenés à prendre ces mesures en fonction de l'hiver et de sa dureté. C'est pour cela que nous aurons des temps d'échanges sur le sujet.

Je remercie, à nouveau, l'ensemble des agents et l'ensemble des usagers, du corps enseignant, que l'on a rencontré et qui sont, eux aussi, concernés à titre privé ou professionnel, par ces hausses d'énergie, mais qui ont bien compris toutes ces questions et toutes les mesures que nous devons prendre. Les clubs ont été tout à fait compréhensifs. C'est une solidarité complète par rapport à ces hausses qui vont continuer dans le temps.

Monsieur Olivier BRIDAULT : pour le Moulin du Vallon, combien de personnes seront-elles déplacées ?

Madame Marie-Claude BARNAY : 5 personnes. Vos propos me font rebondir sur le fait que nous travaillons avec l'ensemble des collectivités pour que, pendant la période hivernale, pour partager les espaces publics et fermer des équipements. Je rappelle que l'argent public vient de l'ensemble des administrés du Grand Autunois-Morvan.

Monsieur Jean-François NICOLAS : l'avantage d'en parler et de prendre des délibérations, est qu'à un moment donné, les gens finissent par comprendre que ce n'est pas simplement une idée du Maire, mais une nécessité qui s'impose à tous. Nous devons réfléchir sur la manière de contracter nos dépenses d'énergie. Le public ne sait pas forcément à quel niveau de multiplication est le prix de l'énergie. L'électricité augmente chez le particulier mais pas dans de telles proportions. C'était une excellente chose que de libéraliser le prix de l'énergie, j'espère que tout le monde s'en mord les doigts aujourd'hui.

Madame Marie-Claude BARNAY : nous travaillons sur le plan de sobriété énergétique et sur les investissements 2023, pour diminuer nos coûts de fonctionnement.

Comme nous l'avons vu en préambule, et vu l'actualité récente sur l'offre de soins de proximité sur notre territoire. Ce vœu a été vu par le Maire d'Autun, le Maire de Couches ; il est amendable.

Le centre hospitalier d'Autun assure une offre de soins pour la population d'un bassin de vie de près de 62 000 habitants, situé aux confins des départements de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire.

Cette partie du Morvan est majoritairement classée en zone montagne et en zone de revitalisation rurale. Les possibilités d'accès aux services hospitaliers ne reposent que sur l'offre des villes situées à sa périphérie. Il s'agit d'Avallon, d'Autun, de Clamecy, de Decize et de Semur-en-Auxois.

Parmi les hôpitaux qui desservent l'Autunois et le Morvan, seul celui d'Autun dispose d'une maternité, d'un service obstétrico-pédiatrique et d'un service d'urgences.

Le service d'urgences reste d'ailleurs l'ultime solution pour de nombreux habitants pour compenser l'absence de prise en charge faute d'un manque de médecins généralistes sur ce vaste territoire.

L'Hôpital d'Autun, son service d'urgences et sa maternité, répondent très clairement à un besoin essentiel de nos populations et sont indispensables au maintien d'un dynamisme démographique.

Chaque suspension des services met la population de ce large bassin de vie en danger. C'est en particulier le cas lors d'une suspension, même partielle, de la maternité : chaque suspension place des femmes enceintes dans des situations inquiétantes. Les temps de déplacement dépassent alors très largement les 45 minutes pour rejoindre une maternité.

Ainsi, l'avenir de nos services hospitaliers ne peut se définir indépendamment de celui de nos territoires ruraux.

Pour ces raisons, les élus se sont déjà tous mobilisés à l'échelle de leurs communes ou de leur intercommunalité.

Ils se sont engagés à travers les Contrats Locaux de Santé, la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires.

Ils soutiennent financièrement et accompagnent de nombreuses initiatives : recrutement de cabinets spécialisés pour rechercher des professionnels de santé, subventions à leurs installations, mise à disposition de locaux, accompagnement de projets privés (comme la Clinique du Parc ou le Projet Mardor), cette liste n'est pas exhaustive, mais elle souligne les limites de l'action locale.

Les élus de l'ensemble du bassin de vie continueront à être présents et actifs. Une mobilisation encore plus forte sera organisée dans les prochaines semaines.

Les questions de la démographie médicale, des équipements de plus en plus coûteux pour assurer une prise en charge de bonne qualité des patients, dépassent largement les enjeux locaux. Les territoires ruraux ne doivent pas être considérés comme une variable d'ajustement pour gérer ces problématiques.

Il est urgent de renforcer tous les moyens nécessaires, financiers, matériels et humains du centre hospitalier d'Autun, afin de garantir à nos habitants cet accès à des services de soins de proximité et de qualité.

De même, la réorganisation des soins de suite et de réadaptation, autour des deux projets privés de la Clinique du Parc à Autun et du Village Répit Famille de Mardor, porté par la Croix Rouge à Couches, doit faire l'objet d'une attention toute particulière. La décision récente de la Croix Rouge de suspendre son projet (certainement en rapport avec l'évolution des coûts) ne peut être tolérée.

Les collectivités (Commune, Communauté de communes, Département et Région) se sont mobilisées politiquement et financièrement, aux côtés de l'Etat, pour ce projet essentiel dans l'offre globale de soins sur notre territoire. La suspension de celui-ci mérite des explications claires et que tous les acteurs, qui ont œuvré pour sa réussite, puissent être réunis dans l'urgence.

Pour cela, il nous paraît indispensable de renforcer très rapidement un dialogue de confiance entre nos territoires, l'ARS et l'ensemble des parties prenantes.

Il faut que chacun, à son niveau de responsabilité, s'engage sans faille, sur la garantie de l'offre de soins de ce large bassin de vie.

Cette garantie passe obligatoirement par une attention urgente et toute particulière sur la recherche de personnels de santé pour la maternité d'Autun, et pour la reprise immédiate du projet de Village Répit Famille de Mardor à Couches.

Ce vœu sera transmis à tous les maires de la CCGAM, aux communautés de communes voisines de Morvan Sommets et Grands Lacs, Bazois Loire-Morvan et Pays d'Arnay-Liernais.

Il sera également envoyé au Ministre de la Santé, au Préfet de Saône et Loire, à l'Agence Régionale de Santé, aux Députés et Sénateurs de Saône et Loire, aux Présidents du Parc Naturel Régional du Morvan, du Département de Saône et Loire, au Directeur de l'hôpital d'Autun, au Président de la Croix Rouge Française, à la Présidente de l'ASPAM, afin qu'ils aient connaissance du positionnement local concernant l'offre de soins de proximité. Nous réunirons, comme cela avait été fait au mandat précédent, les présidents des intercommunalités voisines sur les questions de santé, en lien avec le centre hospitalier d'Autun et bien entendu, le village répit familles de Mardor.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le vœu pour l'offre de soins du Grand Autunois-Morvan, le centre hospitalier d'Autun et le village Répit Famille de Mardor à Couches.

Madame Marie-Claude BARNAY : merci à l'ensemble des élus communautaires et à l'ensemble des agents qui ont œuvré en 2022, sur tous les travaux en cours, ils sont conséquents, doublement avec cette situation particulière.

Qui aurait pu dire qu'en 2022, nous serions en guerre sur le Vieux Continent ? Nous avons aujourd'hui les effets directs et indirects de cette crise en Ukraine avec tout ce que cela suppose au niveau géopolitique.

Malgré ce contexte international, je vous souhaite, pour cette fin d'année, un peu de répit, de sérénité et de paix, de belles fêtes de fin d'année. Je vous propose de partager un moment de convivialité autour d'un verre.

7-QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

La séance est levée à 20h24.

Le secrétaire de séance
Vincent CHAUVET



La Présidente
Marie-Claude BARNAY